

Donner pour recevoir

Parce que chaque don compte et coûte souvent moins cher que ce que l'on pense, nous avons détaillé les coûts réels d'un don.

Consultez le tableau ci-dessous – cet outil pratique vous permettra d'évaluer combien vous pouvez donner.

Avantages fiscaux du don en espèces

Le tableau ci-dessous illustre le montant approximatif du coût réel pour un contribuable lorsqu'un don en espèces est effectué et considérant l'application du crédit d'impôt pour don de bienfaisance¹:

	Le coût réel d'un don en espèces de 100 \$ ²	Le coût réel d'un don en espèces de 1 000 \$ ²	Le coût réel d'un don en espèces de 10 000 \$ ²	Le coût réel d'un don en espèces de 50 000 \$ ³
Colombie-Britannique	79,94 \$	593,48 \$	5 471,48 \$	25 566,32 \$
Alberta	75,00 \$	550,00 \$	5 050,00 \$	23 464,84 \$
Saskatchewan	74,50 \$	601,00 \$	5 686,00 \$	26 700,84 \$
Manitoba	74,20 \$	577,20 \$	5 401,20 \$	25 256,04 \$
Ontario	77,12 \$	582,96 \$	5 406,06 \$	25 256,90 \$
Québec	67,47 \$	535,18 \$	5 037,88 \$	23 726,27 \$
Nouveau-Brunswick	75,32 \$	575,04 \$	5 349,54 \$	24 984,38 \$
Nouvelle-Écosse	76,21 \$	552,42 \$	5 052,42 \$	23 467,26 \$
Île-du-Prince-Édouard	74,22 \$	569,48 \$	5 306,18 \$	24 773,02 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	76,30 \$	574,20 \$	5 317,20 \$	24 812,04 \$
Territoires du Nord-Ouest	79,10 \$	613,80 \$	5 739,30 \$	26 934,14 \$
Nunavut	81,00 \$	638,00 \$	5 993,00 \$	28 207,84 \$
Yukon	78,60 \$	605,20 \$	5 645,20 \$	26 460,04 \$

Attention: Le crédit d'impôt pour don de bienfaisance est un crédit d'impôt non remboursable. Ce type de crédit d'impôt s'applique pour une année donnée et réduit l'impôt à payer pour cette année. Autrement dit, si aucun impôt n'est à payer, aucun remboursement n'est permis. Toutefois, les dons peuvent être réclamés dans l'année où le don est fait **ou dans les 5 années suivantes**.

Fondation Philantra^{MC}

800, rue Saint-Jacques, bureau 17721, Montréal (Québec) H3C 1A3

1 Le calcul du crédit d'impôt pour don de bienfaisance est effectué selon les taux applicables pour l'année d'imposition 2019.

2 Le crédit d'impôt pour don de bienfaisance a été calculé selon un revenu imposable d'au plus 200 000 \$ pour l'année d'imposition 2019.

3 Le crédit d'impôt pour don de bienfaisance a été calculé selon un revenu imposable de 250 000 \$ pour l'année d'imposition 2019.

MC La Fondation Philantra («Philantra») est un organisme de bienfaisance enregistré (78854 0110 RR0001) et une société à but non lucratif légalement constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, soit une société indépendante de la Banque Nationale du Canada (BNC) et de ses filiales. Certaines filiales de la BNC, dont Trust Banque Nationale inc. (TBN) et Financière Banque Nationale inc. (FBN) par le biais de ses divisions Gestion de patrimoine et Gestion privée 1859, fournissent des services administratifs et opérationnels pour l'administration générale des biens de Philantra. Le logo BANQUE NATIONALE, de même que les marques nominales BANQUE NATIONALE, GESTION PRIVÉE 1859 et FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE sont des marques de commerce déposées de la Banque Nationale du Canada. Le logo FONDATION PHILANTRA et les marques nominales FONDS DE BIENFAISANCE MISSION SOCIALE et BANQUE NATIONALE TRUST sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada. Ces marques de commerce sont utilisées sous licence par les tiers autorisés.

© Fondation Philantra, 2024. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Fondation Philantra.